CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE
DE LA GARNISON DE METZ
28, rue du général Franiatte
57950 MONTIGNY LES METZ
SECTION PLONGEE
Responsable Jean-Luc ADE
0685426938
jean.luc.ade57@gmail.com

Le 05 août 2020

N° 001/2020 CSAG/PLONGEE

NOTE DE SERVICE

OBJET: Procédure reprise activité piscine Amnéville sous Covid19

REFERENCES:

- http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/instructionder.pdf
- http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf

P JOINTES: Annexe 1 Plan de circulation bassin
Annexe 2 Protocol de decontamination mat FFESSM
Annexe 3 Fiche synthèse

Dans le cadres de la procédure de reprise des activités sportives sous COVID 19 et après accord du responsable de la piscine d'AMNEVILLE LES THERMES la section plongée pourra reprendre son activité à compter du jeudi 17 septembre 2020 en respectant la procédure décrite ci-dessous.

I. CONDITIONS D'ACCES:

1. *Regroupement avant accès à la piscine :*

Afin de minimiser les risques, le rassemblement des adhérents se fera directement sur le parvis de la piscine. La distanciation sociale devra être respectée. Le port du masque fortement recommandé également. Les saluts devront être sans contact physique. Le hall d'accueil sera utilisé en cas de mauvais temps. Le port du masque y sera obligatoire.

2. *Accès au hall principal et aux vestiaires*

L'accès au vestiaire se fera masqué et après la sortie complète des utilisateurs du créneau de l'activité précédente (Natation / Bike etc..).

Les mains seront systématiquement passées au gel hydro alcoolique avant l'accès aux vestiaires.

Le responsable de section ou son représentant disposera d'une réserve de gel et masques individuels pour les oublis.

L'accès se fera en sous le contrôle du responsable de section ou son représentant qui badgera pour tous. Dans l'ordre et le respect des distances.

Seul les vestiaires individuels seront utilisés.

Le masque sera retiré et laissé dans le vestiaire individuel pour être reporté à la fin de la séance et la sortie du site.

Avant l'entrée aux bassins la désinfection du matériel sensible sera systématique dans le bac de désinfectant prévu à cet effet.

Une distance d'un mètre minimum (gradin et groupe) entre chaque emplacement de sac sera respectée

Selon le protocole de la piscine et pour des raisons d'hygiène, l'accès aux sanitaires et douches sera autorisé. Avant et après l'utilisation des toilettes le lavage des mains sera obligatoire.

3. *Accès au Bassin et circulation :* voir plan (Annexe 1)

Les mises à l'eau se feront par accès direct du bord.

Les échelles ne serviront que pour sortir des bassins.

Le sens de circulation est défini sur le plan joint en annexe.

Les différents groupes de formation accéderont directement à leur espace d'évolution.

II. MATERIEL

1. *Perception et réintégration :*

La FFESSM fixe les règles pour la reprise de la plongée et a éditée des recommandations : Ces directives seront suivies scrupuleusement (Annexe 3)

La distribution et la réintégration du matériel sera organisée sous la responsabilité du directeur de plongée ou son représentant en respectant les directives fédérales.

2. *Equipements de plongées*

La quasi-totalité des équipements de plongée sont individuels donc sous la responsabilité de chaque propriétaire.

Des gilets de stabilisation, détendeurs, palmes et masques peuvent éventuellement être mis à disposition par le club à l'année.

En cas de prêt ponctuel, et avant de le donner, le matériel sera passé en désinfection totale selon les directives (trempage ou vaporisation selon la type de matériel), conformément aux recommandations de la FFESSM. (Annexe 2)

III. FORMATIONS PRATIQUES ET EXAMENS

1. *Organisation de la formation en piscine des différents niveaux :*

Une large réflexion a été mise en place par l'équipe pédagogique afin d'organiser dans des conditions optimums de sécurité, les consignes fédérales seront strictement appliquées pour tous les exercices.

Des groupes de formations par niveau seront constitués (maximum 10 par groupe)

Si une évolution de la situation générale et particulière se profile ce dispositif sera revu.

A Amnéville Les Thermes le 05/08/2020

Signé Jean-Luc ADE
Responsable de section Plongée
du club de garnison de METZ.

Mr / Mme
Responsable Service des Sports
Directeur Complexe Municipal Piscine-Patinoire
Responsable Service Entretien et Hygiène des Bâtiments Amnéville les Thermes